

BARÈME D'HONORAIRES AU 1ER JANVIER 2022

Mandat simple - TVA 20 % incluse

PRIX DE VENTE	VALEUR
< 50 000 €	4000 €
50 001 € - 100 000 €	5000 €
100 001 € - 300 000 €	5 %
300 001 € - 400 000 €	4,5 %
> 400 001 €	4 %

MANDAT SIMPLE : TVA 20% INCLUSE

MANDAT DE PRÉFÉRENCE : - 50 % sur le montant des honoraires du mandat simple si le vendeur apporte l'acquéreur

MANDAT EXCLUSIF : - 25 % sur le montant des honoraires du mandat simple

ESTIMATION POUR MISE EN VENTE : gratuite

ESTIMATIONS PATRIMONIALES ET NOTARIALES : sur devis

Nos honoraires sont à la charge du vendeur, ils comprennent les prestations de visite, de négociation et de constitution de dossier.

BARÈME D'HONORAIRES LOCATION 2022

<p>MANDAT DE LOCATION</p> <p><i>Commercialisation, recherche du locataire, visites, étude de dossiers (solvabilité...), rédaction de baux et annexes, état des lieux</i></p>	<p>14 % TTC du loyer annuel à partager par moitié entre Propriétaire et Locataire (<i>plafonné pour le locataire</i>)</p> <ul style="list-style-type: none"> - 15 € / m² en zone très tendue - 13 € / m² en zone tendue - 11 € / m² partout ailleurs <p>(Plafonné selon décret n°2014-890 du 1er août 2014)</p>
<p>MANDAT DE GESTION</p> <p><i>Gestion financière et comptable, gestion technique, gestion courante...</i></p>	<p>7 % HT des sommes encaissées soit 8,40 % TTC, payable mensuellement</p>
<p>OPTION ASSURANCE DES LOYERS IMPAYÉS</p>	<p>+ 3,00 % TTC</p>
<p>HONORAIRES DE CLOTURE DE COMPTE PROPRIÉTAIRE</p>	<p>Montant forfaitaire : 60 € TTC, payable à la résiliation du mandat</p>
<p>RÉDACTION D'UN AVENANT À UN BAIL D'HABITATION</p>	<p>200 € TTC par avenant, à la charge du locataire, payable à la signature de l'acte</p>